

Compte rendu du conseil municipal du lundi 25 novembre 2019

Présents : Mmes et Mess. André ROMÉY, Ollivier SEGUIN, Chantal ROZAND, Patrice FEUGIER, Gilles GAILLARD
Pascale GAUTRON, Patricia DHERBASSY, Anne-Marie CHOLLET, Patrick FOURNIER, Brigitte BRIEL

Absent excusé : Jean-Luc TROUILLOUD,

Secrétaire : Mme Patricia DHERBASSY a été nommée.

I – Modification de la fiche de poste d’ATSEM en raison du départ à la retraite de Mme Lucette SILVA à compter du 01/01/2020

Sophie GANGUET va assurer le remplacement de Lucette pour effectuer l’assistance et la surveillance des enfants à la cantine. Le ménage de l’école sera assuré par Mme JOURDAN Régine.

Sophie étant rémunérée par la commune, en compensation la subvention de 3 800 € ne sera plus versée à l’association de la cantine.

II – Tarifs

-Salle polyvalente (location + chauffage suivant délibération du 25/11/19) :

. St-Pierrois : 110 € + 30 € (du 01/10 au 30/04)

Le conseil décide de fixer la location à 300 € au lieu de 220 € pour les demandeurs extérieurs (caution de 305 € + attestation d’assurance + 50 € par jour supplémentaire)

III – Communauté de communes : rapport de la commission locale d’évaluation des charges transférées à valider.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour le transfert des médiathèques de Vinay et S-Marcellin à la communauté de communes (St-Marcellin Vercors Isère). Il est proposé de retenir au titre des charges transférées pour la commune de Vinay à déduire de son attribution de compensation la somme annuelle de 96 455 €. Pour la commune de St-Marcellin, il est proposé de déduire de son attribution de compensation la somme annuelle de 241 344 €

IV Travaux de sécurité dans le village et chemin des Collets (Discussion seulement)

Pour améliorer la sécurité, une étude a été demandée à un prestataire :

- 2 ralentisseurs, rue de l’Eglise et rue du 19 Mars 1962, permettraient de faire ralentir les automobilistes
- 2 ralentisseurs pourraient également être placés sur le chemin des Collets
- Le conseil municipal pense qu’il serait judicieux de placer un STOP à l’intersection de la route d’Izeron et le chemin du Railler ainsi que de la route des Vignes avec la D31.
- Busage du fossé à l’entrée du lotissement jusqu’au ruisseau

V Délibération pour autorisation de règlement de travaux d’investissement avant le vote du budget 2020

Autorisation qui porte sur le ¼ de la somme des travaux réglés en 2019 (sur voirie, bâtiments, matériel)

VI Informations diverses

- 1) Création d’un service commun de police intercommunal :
Le conseil municipal donne un avis défavorable à ce projet car un agent de police aurait à intervenir sur près de 40 communes
- 2) Urbanisme : 1 permis de construire en instruction hameau le Railler
- 3) Date des vœux : Vendredi 10 janvier 2020 à 19h
- 4) Repas du 3^{ème} âge : Samedi 18 avril 2020 à 12h

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée